

Arrêté

Portant désignation des représentants de la collectivité et du personnel du conseil régional PACA au sein du conseil médical en formation plénière compétent à l'égard des agents du conseil régional pour le Vaucluse

LE PRÉFET DE VAUCLUSE

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 95-1018 du 14 septembre 1995 fixant la répartition des fonctionnaires territoriaux en groupes hiérarchiques ;

Vu le décret n°2022-350 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret du 14 février 2024 publié au journal officiel le 15 février 2024 portant nomination de Monsieur Thierry SUQUET en qualité de préfet de Vaucluse ;

Vu l'arrêté interministériel du 04 août 2004 relatif aux commissions de réforme des agents de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 mars 2021 portant nomination de Madame Christine MAISON, inspectrice de classe exceptionnelle de l'action sanitaire et sociale, en qualité de Directrice Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de Vaucluse ;

Vu l'arrêté préfectoral du 31 mars 2021 portant organisation de la direction départementale du travail, de l'emploi et des solidarités de Vaucluse ;

Vu l'arrêté préfectoral du 18 avril 2023 relatif à la désignation des représentants de la collectivité et du personnel du Conseil Régional PACA au sein du conseil médical départemental réuni en formation plénière ;

Vu l'arrêté préfectoral du 04 mars 2024 donnant délégation de signature à Mme Christine MAISON, Directrice départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de Vaucluse ;

Vu la circulaire interministérielle du 30 juillet 2012 relative à la mise en œuvre de l'article 113 de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 ;

Considérant les résultats des élections professionnelles du 08 décembre 2022 ;

Considérant l'arrêté n° 2024-462 du 12 mai 2024, du conseil régional PACA portant nomination aux conseils médicaux.

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : L'arrêté préfectoral du 18 avril 2023 est abrogé.

Article 2 : Sont désignés, en qualité de représentants de la collectivité et du personnel compétents à l'égard du conseil régional PACA au sein du conseil médical en formation plénière :

A) REPRÉSENTANTS DE LA COLLECTIVITÉ :

Titulaires :

- Madame Jacqueline BOUYAC
- Monsieur Michel BISSIERE

Suppléants :

- Madame Bénédicte MARTIN
- Monsieur Jean-François PERILHOU
- Madame Claire ARAGONES
- Madame Sylvie VIALA

B) REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL :

CATÉGORIE A :

Titulaires :

- Monsieur Cédric REYNAUD
- Monsieur Didier HUPIN

Suppléants :

- Madame Patricia RUIZ
- Monsieur Jean-Christophe MASSE
- Madame Léa RABIH
- Madame Sandrine HENCKEL

CATÉGORIE B :

Titulaires :

- Madame Jacqueline ALFONSI
- Monsieur Gaëtan HADOU

Suppléants :

- Monsieur Stéphane CAGNET
- Monsieur Jean VIPERAI
- Monsieur Christian DIGNANI
- Monsieur Émilien AYGLON

CATÉGORIE C :

Titulaires :

- Monsieur Jean-Luc GIELY
- Monsieur Francisco PINEDA MATEOS

2 sites géographiques :

Site CHABRAN

2 Avenue de la folie – AVIGNON
Tél. : 04 88 17 84 84

Site ALTHEN

6 Rue Jean ALTHEN – AVIGNON
Tél. 04 90 14 75 00

Suppléants :

- Madame Muriel BELMEKKI
- Monsieur Aboubacar CISSE
- Monsieur Daniel MARIS
- Monsieur Yves COUSTON

Article 3 : Conformément à l'article 8 de l'arrêté du 4 août 2004, le mandat des représentants du Conseil Régional PACA prendra fin lorsqu'ils cesseront d'appartenir aux conseils ou commissions au titre desquels ils ont été désignés.

Article 4 : La Secrétaire générale de la préfecture de Vaucluse et la Directrice départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de Vaucluse sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Avignon, le **26 MARS 2025**

Pour la directrice départementale de l'emploi,
du travail et des solidarités de Vaucluse
La directrice départemental adjointe

Nelly BLOUET

